

POLITIQUE :
Le train partira-t-il une fois encore sans l'ANC ? **P.3**



Jean-Pierre Fabre, président de l'ANC

www.lemedium.info
LE MEDIUM
 Hebdomadaire d'Informations #
 Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0469 du 05 au 11 Octobre 2021- Prix : 250 F CFA

EGLISE / NOMINATIONS/INTERVIEW : MGR BARRIGAH

"... J'invite donc chacun à accueillir dans la foi et dans la joie, le ministère, le poste, le service qui lui est proposé..." **P.5**



Mgr Nicodème Barrigah

RADIO MARIA
TOGO

DIPLOMATIE :

DUSSEY s'explique sur l'implication du Togo dans la résolution de la crise au Sahel **P.366**



Prof Robert Dussey, chef de la diplomatie togolaise

ECONOMIE :

Les perspectives du Togo pour 2022-2024 **P.5**



SANI YAYA
MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE DU
TOGO

EmploiTogo.com

Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations. **Journalemploi.com** Tel 22 20 05 53

Météo du jour

Matin:
Partiellement couvert
31°C
Après-midi:
Partiellement couvert
25°C

EDITO
Pas de Gloire sans Sacrifices

L'Homme naît, vit et grandit dans une Société. Celle-ci l'ayant vu naître, la forme, la façon, l'éduque et l'éprouve.

Si la souffrance, sous diverses formes, est inhérente à l'existence humaine, il faut, tout de même, reconnaître que les formes de souffrances proviennent la plupart du temps, de nos semblables, de nos prochains.

L'Homme, pour ceux qui le sont à dessein et s'en réjouissent malheureusement, s'illustre parfois, ou très souvent, c'est selon, dans une méchanceté fortuite, vis-à-vis de son semblable. On prend naturellement plaisir à être objet de chute pour son prochain. On s'y plait.

Poser des obstacles sur le chemin d'autrui ou s'évertuer à le salir, à le vilipender, à le nuire, est devenu, très malheureusement, le sport favori de moult personnes. Faire du mal à son prochain, c'est comme gagner une médaille aux Jeux Olympiques. Tous les coups bas sont donc permis.

Cependant, ce que le méchant, le mesquin, le perfide oublie généralement, c'est justement que la roue tourne.

Le Pavé mosaïque est plein de sens. C'est un symbole. Il existe toujours quelque part un être qui semble différent et appréciera les choses autrement. C'est en ce moment, justement, que l'expression " Pas de gloire sans Sacrifices " trouve sa pleine et juste définition.

Pensant faire du mal à autrui, c'est autrement le former, lui donner les outils nécessaires pour son développement, son épanouissement personnel, pour le bien de l'Humanité.

Le travail sur soi devient donc un impératif, même en temps de souffrance et d'épreuves multiformes.

En travaillant sur soi, on s'améliore et on améliore tout autour de soi. Après le moi, que je suis, le véritable travail est également au sein de la cellule familiale. Dans nos entreprises et sur nos lieux de travail, nous avons l'impérieux devoir de servir d'exemple de changement ou d'amélioration. Ainsi donc, nous pourrions, sans grande difficulté, influencer l'Humanité.

Le travail sur soi passe également par le combat de nos passions, qui déshonorent l'Homme et nous rendent si infirmes. C'est un exercice fastidieux auquel je nous invite tous. Nous sommes cette Pierre brute que nous devons continuellement dégrossir.

Crédo TETTEH

HABITAT : Les investissements publics en faveur des secteurs sociaux de base

A l'occasion de la célébration de la journée mondiale des établissements humains, le ministre togolais de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière a indiqué que le gouvernement a mis en priorité de ses actions, les investissements publics en faveur des secteurs sociaux de base pour promouvoir le développement humain, en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Aussi, à l'horizon 2025, le gouvernement s'engage à construire au moins 20 000 logements, répartis sur l'ensemble du territoire togolais. D'autres programmes, contribuant à l'amélioration du cadre de vie de la population, ont été initiés par le gouvernement. Il s'agit notamment des projets d'assainissement et de salubrité publique à travers la création : de l'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASAP) ; et des Projets d'Infrastructures et de Développement Urbain (PIDU) ;

A en croire Koffi TSOLENYANU, l'atteinte des objectifs ODD a amené le gouvernement, et ses partenaires, à financer nos universités publiques et des centres de recherche, ainsi que des professionnels de l'habitat, pour renforcer leur capacité à la production de l'habitat décent, à l'urbanisation contrôlée et à l'architecture résiliente, respectant notre écosystème. Il s'agit : du Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA) de l'Université de Lomé ; de l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) ; de l'Ordre National des Architectes du Togo (ONAT) ; de l'Ordre National des Urbanistes du Togo (ONUT) ; et de l'Ordre National des Ingénieurs du Togo (ONIT).

Tout cet investissement est fait parce qu'il permet de garantir un cadre de vie décent, à travers la construction des logements sociaux. " C'est pourquoi le Plan National de Développement (PND) et la feuille de route gouvernementale 2020-2025 accordent une grande priorité à l'aménagement d'un cadre de vie décent. Le bien-être physique, psycholo-



Des projets de construction de logements

gique, social et économique d'un individu dépend de son cadre de vie. Assurer un logement convenable à tous, en particulier au plus vulnérables dans les villes et les campagnes, est une préoccupation qui ne laisse indifférents le gouvernement togolais et ses partenaires ", a dit le ministre qui fait savoir que les actions du gouvernement, en matière de logement, se traduisent déjà par la réalisation de plusieurs projets de construction dans notre capitale, notamment la cité Mokpokpo, la cité desANGES, la cité Renaissance et

Well-city. Des habitats décents, oui, mais en lien avec les énergies alternatives (Kits solaires, mini centrales solaires) dont le pays fait la promotion avec une forte implication des acteurs du secteur privé. Il est question également de sécuriser les contrats d'approvisionnement en gaz naturel, afin de limiter la production d'électricité à partir du fioul lourd. La première centrale photovoltaïque du Togo, qui vient d'être inaugurée à Blitta le 22 juin 2021, avec une capacité de 50 méga-

watt, permet d'alimenter en électricité 158 333 ménages. D'autres centrales sont envisagées à Salimdè, dans la préfecture de Tchoudjo et à Awandjelo dans la Kozah.

" La loi-cadre sur l'environnement, promulguée en 2008, vise à préserver et à gérer, durablement, l'environnement en réglementant les conditions d'utilisation des ressources, afin d'améliorer les conditions de vie des populations dans le respect de l'équilibre de l'écosystème ", renseigne le ministre. Cette politique fait donc écho au thème de la célébration de cette année qui est " Accélérer l'action urbaine pour un monde sans carbone ".

Selon Koffi Tsolenyanu, ce thème interpelle le monde entier sur la façon dont les villes sont planifiées, construites et gérées et convie aussi à adapter les pratiques et les techniques de construction des logements décents, aux actions de lutte contre le réchauffement climatique.

#CQFS

Il est institué pour les commandes publiques, un quitus fiscal et une attestation de régularité fiscale. Ces actes sont exceptionnellement soumis à l'apposition d'un timbre fiscal de 500F.

Office Togolais des Recettes - OTR | Canal OTR | +228 90 99 41 01 | 8201

LE MÉDIUM
Médias d'Information

Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :
893, rue 19 Saint Joseph
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 91538081
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse, Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Directeur de la Rédaction :
Ali SAMBA
Rédaction :
Crédo TETTEH
Ali SAMBA
Infographie : JPB
Crédit Photos : KEKERE Razak
Impression : SDR
Tirage : 2.500 exemplaires
Distribution : Dodo Abalo (90 975256)

TOGOSTARTUP.COM
Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

EMPLOITOGO.COM
PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM
PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24
Paiement par tmoney ou flooz
info@sogesti.net

EMPLOIENPOCHE.COM
PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE
PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA
Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24
Paiement par tmoney ou flooz
info@sogesti.net

SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE
Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.
Sage compta monoposte à partir 600 000 FCFA
sage gescom à partir de 600 000FCFA
sage paie rh à partir de 800 000 FCFA
Pour les installations et formations, merci de nous contacter:
NOUS JOINDRE SOGESTI GROUP
139 RUE VANLARE FACE CSTT
Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24
info@sogesti.net

POLITIQUE : Le train partira-t-il une fois encore sans l'ANC ?

L'Assemblée nationale vient de procéder à la modification du code électoral, entérinant ainsi les conclusions issues des travaux de la Concertation nationale des acteurs politiques (CNAP).

A la veille de cet important acte, posé par la représentation nationale, l'ANC a porté, à la connaissance de l'opinion nationale, ses positions quant à l'amélioration du cadre électoral. Comme toujours, Jean Pierre Fabre et les siens ronchonnaient parce qu'ils estimaient que certains de leurs points de vue exclusifs n'ont pas été pris en compte, lors des discussions de la CNAP. On se rappelle leur retrait à la veille de la clôture des travaux.

Par Ali SAMBA

Une fois encore, en moins d'un revirement spectaculaire, le train des régionales partira sans l'ANC. Cette fois-ci, elle fera cavalier seul, d'autant qu'elle reste la seule force politique de l'opposition qui peut troubler le sommeil du parti au pouvoir, lors des échéances électorales. Ni la CDPA, qui n'est que l'ombre d'elle-même depuis belle lurette, ni le CAR, englué dans des querelles internes, ne font plus le poids. Ne parlons même pas des autres comme les FDR et le Parti des Togolais. Et donc, s'il y aura un perdant pour les scrutins à venir, ce ne peut être que l'ANC.

Eric Dupuy a beau raidi la ligne de défense de son parti, il n'en demeure pas moins qu'elle est de moins en moins comprise par la population. " Le manque de toute volonté de réformes politiques du pouvoir en place, qui continue de s'accrocher à un statu quo archaïque et s'emploie à manipuler les institutions de la République et les forces de sécurité pour perpé-



Jean-Pierre Fabre, président de l'ANC

tuer la violence et la terreur dans le pays, avec des assassinats, des détentions arbitraires, le piétinement des libertés publiques et des droits de l'homme, l'interdiction des manifestations publiques pacifiques et les entraves au libre exercice des activités des partis politiques, la corruption et la fraude électorale ", disait-il. Au regard de l'évolution de la situation, on se demande combien de temps cette position de l'ANC va-t-elle encore tenir ?

Le jeu démocratique veut qu'une opposition exista dans un Etat, une opposition plurielle, même si ce n'est pas du goût de l'ANC, qui parle des autres en des termes peu flatteurs, les qualifiant d'acteurs sinistres inconséquents, véritables fossoyeurs de l'alternance et du changement qui ruinent tous les efforts et les sacrifices consentis jusque-là par les Togolaises et les Togolais, pour se libérer de l'injustice et de l'arbitraire, de l'oppression et de l'humiliation.

C'est vrai que chaque parti politique a pour ambition de parvenir au pouvoir. Mais il faut qu'il participe aux joutes électorales. Souvent, pour expliquer son refus de se mesurer aux autres, surtout au parti au pouvoir, l'ANC sort l'ar-

gument de la fraude électorale. Mais si tant est que les idées que véhicule ce parti conquièrent le cœur et la raison des Togolais, il n'y a pas de doute que les Togolais y adhéreront. Il revient donc au parti d'expliquer, encore et encore, afin que l'écrasante majorité des Togolais le plébiscite comme elle le fait maintenant avec le parti au pouvoir. Il faut donc que l'ANC arrête de se cacher sous de faux prétextes pour se rebiffer à l'approche des élections.

Parler encore aujourd'hui de l'amélioration du cadre électoral au sortir des travaux de la CNAP, comme l'ANC l'a fait la semaine dernière, relève de la rêverie. On le sait très bien, ce qui est constant, c'est le changement et, forcément, les dispositions de ce code sont à évaluer régulièrement à l'aune des mutations politiques et sociales du pays. Mais elles ne seront pas mues par le désir d'un seul parti, qui pense que ses propositions sont les meilleures et ne doivent souffrir d'aucune contestation ou de rejet! La CNAP a été imaginée pour cela et ceux qui y ont participé y étaient pour ce faire.

Le droit positif de tout pays est appelé à évoluer. Ceux qui ont participé aux travaux de la CNAP ne

sont pas moins Togolais que les membres de l'ANC. Ils sont à la tête des formations politiques reconnues comme telles par la charte des partis au Togo. Personne ne peut donc leur dénier cette légitimité et le droit de proposition sur les questions politiques du pays. Et ils viennent de le faire à la CNAP. L'Assemblée nationale vient de les approuver. "Aucune société politique ne peut se détacher des exigences de son époque. Et l'environnement dans lequel le Togo évolue est en profonde transformation. Il nous faut alors faire le choix courageux de réformer pour consolider nos acquis démocratiques ", relevait la Présidente de l'Assemblée nationale.

Le ministre de l'administration territoriale l'a bien rappelé. Les innovations apportées au code électoral sont tributaires des travaux de la CNAP. Ce nouveau code sera rigoureusement mis en application dans les prochains jours, en commençant par la mise en place de la CENI conforme aux nouvelles dispositions. " Cette CENI aura pour première mission, l'organisation des élections régionales qui parachèveront ainsi l'installation des collectivités territoriales prévues dans notre loi fondamentale ", a dit Payadowa Boukpepsi.

Les différentes réformes, induites par la modification du code électoral, vont donc prendre corps dans les semaines et mois à venir. La question qu'on se pose est de savoir si l'ANC fera partie de la nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI) et ses démembrements dans le quota réservé aux partis extra-parlementaires ? Si on suit bien la logique de l'ANC, on peut, sans se tromper, répondre par la négative. A moins que...



LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES EN VISITE OFFICIELLE EN ARABIE SAOUDITE

Le chef de la diplomatie togolaise, Robert Dussey, est depuis ce lundi en visite officielle en Arabie Saoudite. Un déplacement placé sous le signe de la coopération bilatérale. Au menu de l'agenda ministériel, des entretiens notamment, avec des officiels saoudiens. Lomé et Riyad, qui entretiennent d'excellentes relations de coopération (accord-cadre et financement de projets de développement) depuis des années, se sont rapprochés davantage au cours des derniers mois. Le royaume dispose depuis février 2021 d'un nouvel ambassadeur au Togo, et le ministre délégué saoudien aux affaires africaines a effectué une visite de travail à Lomé, toujours en début d'année.

Source : @Republiquetogolaise.com

L'OIF VA RENFORCER SA COOPÉRATION AVEC LE TOGO



Déjà au beau fixe depuis plusieurs années, les relations entre le Togo et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) vont bientôt franchir un nouveau cap. La cheffe du gouvernement, Victoire Dogbé, a, dans ce sens, reçu, vendredi, en audience l'administrateur de l'OIF, Geoffroi Montpetit. Ensemble, les deux personnalités ont fait le tour des projets phares que l'OIF mène au Togo dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat, de l'état civil ou encore de la décentralisation. L'organisation multilatérale a ainsi marqué sa volonté de renforcer cette collaboration avec le pays, avec un accent particulier sur la jeunesse.

Pour rappel, l'OIF est une organisation, forte aujourd'hui d'une communauté de près de 300 millions de locuteurs. Le Togo a été le premier pays à accueillir en 1982 la toute première représentation de l'OIF et la capitale togolaise abrite son Bureau régional.

Source : @Republiquetogolaise.com

DIPLOMATIE : DUSSEY s'explique sur l'implication du Togo dans la résolution de la crise au Sahel

Il ne se passe de mois où le ministre des affaires étrangères, Robert Dussey, ne fasse un tour au Mali, au Tchad et au Niger pour s'enquérir de l'évolution de la situation sécuritaire dans la zone du Sahel. Beaucoup se sont interrogés sur cet intérêt soudain, mais croissant du Togo, pour les questions de terrorisme dans la zone. Au travers de la rentrée diplomatique, le ministre des affaires étrangères a précisé les raisons de cette présence et implication du Togo dans cette affaire.

"Par son implication active dans la région du Sahel, le Togo entend travailler de concert avec les acteurs internationaux et régionaux, ainsi que les Etats du Sahel, à la préservation de la paix et à la stabilisation de la région. Travailler à la préservation de la paix et de la stabilité des pays du Sahel, c'est œuvrer de façon anticipative à la préservation de la stabilité de la région du golfe de Guinée et de toute l'Afrique de l'ouest. "



Prof Robert Dussey, chef de la diplomatie togolaise

Sauver le Sahel, c'est sauver la région du golfe de Guinée et de l'Afrique de l'ouest ", a-t-il dit indiquant que les valeurs qui fondent et orientent la stratégie du Togo pour le Sahel, dans la lutte contre le terrorisme, pour la paix et la stabilisation de la région, sont le patriotisme régional et le panafricanisme, la solidarité, la paix, l'action, l'engagement, le sens de responsabilité et de communauté de destins.

Pour Robert Dussey, l'implica-

tion du Togo dans la région du Sahel s'inscrit dans une stratégie bien cohérente, fondée sur une vision et des valeurs, et structurée en quatre (4) principaux axes interdépendants.

L'axe 1 est relatif à la coopération régionale et interrégionale au service de la paix et de la stabilité. Dans ce sens, Robert Dussey fait savoir que, face à la menace de déstabilisation, les cadres sous régionaux et régionaux de coopération existants, dont le Togo est

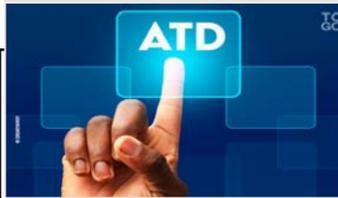
membre, tels que le Conseil de l'Entente, l'UEMOA et la CEDEAO, ont pris diverses initiatives de riposte. Le Togo reste dans le cadre de cet axe de la stratégie, attaché à la coopération et à la mutualisation des énergies, et des moyens dans la lutte contre le terrorisme et entend soutenir toute initiative collective, allant dans le sens de la promotion de la paix et de la stabilité régionale et interrégionale.

Au niveau de l'axe 2, il s'agit de l'exportation de la vision togolaise de la paix : la paix positive. Le ministre explique que le souci d'exporter le modèle de la paix positive, dans la région du Sahel, répond au besoin de promouvoir, dans le cadre d'une diplomatie préventive et proactive, en complément à la paix armée, les mécanismes et moyens non violents d'éducation et de construction de la paix. Explorer les voies positives de la paix, en puisant dans les ressources sociétales et intelligences humaines, pour construire un

Suite à la page 5

ZOZO

EN ROUTE VERS LA DÉMATÉRIALISATION



Le conseil des ministres, réuni mercredi a adopté le projet de décret relatif à la création et au fonctionnement de l'Agence Togo Digital (ATD).

Elle sera chargée de coordonner et d'exécuter les projets numériques du gouvernement.

75% des projets de la feuille de route gouvernementale s'appuient sur la digitalisation des processus et des services, indique le communiqué publié à l'issue des travaux.

L'agence aura pour vocation d'appuyer la mise en œuvre des projets digitaux, de s'assurer de leur cohérence et de contribuer à l'efficacité dans l'utilisation des moyens de l'Etat.

Elle accompagnera les ministères et administrations dans la dématérialisation de leurs services.

Source : @Republicoftogo

UN MONDE PLUS OUVERT, PLUS PROSPÈRE ET PLUS JUSTE



Serge Ekue, le président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dont le siège est à Lomé, participe du 1er au 3 octobre à Abou Dhabi à la World Policy Conference (WPC)

Cette conférence a pour ambition de contribuer à promouvoir un monde plus ouvert, plus prospère et plus juste.

Cela suppose un effort permanent pour comprendre la réalité des forces en jeu et leurs interactions, et pour réfléchir à l'adaptation pacifique de l'organisation des rapports interétatiques à tous les niveaux, dans le respect de la culture et des intérêts fondamentaux de chaque nation.

La rencontre est organisée par l'Ifri (Institut français des relations internationales).

Source : @Republicoftogo

EVOLUTIONS

Pas question de remettre en cause le droit fondamental de manifester, mais l'idée est de mieux encadrer les rassemblements pour éviter tout débordement. C'est dans cet esprit que les députés ont modifié vendredi la loi. Désormais, les rassemblements* seront autorisés de 8h à 17h. Les précédentes dispositions fixaient l'heure limite à 18h.

La nuit tombée, il est beaucoup plus compliqué pour les forces de l'ordre d'assurer la sécurité.

Autres dispositions contenues dans le texte révisé, les manifestations ne pourront plus avoir lieu sur les grandes routes nationales et à proximité des institutions publiques et des ambassades.

Les députés ont également adopté à l'unanimité la loi portant modification du code électoral ainsi que le projet de loi sur la décentralisation et les libertés locales.

Les évolutions apportées au code électoral permettront d'avoir plus de transparence, a assuré le gouvernement.

Des élections régionales pourraient avoir lieu en 2022. La Ceni (Commission électorale nationale indépendante) sera chargée de l'organisation.

Ces modifications sont le résultat de 6 mois d'échanges entre les partis de la majorité et de l'opposition au sein du CNAP, la Concertation nationale entre acteurs politiques.

source : @Republicoftogo

ECONOMIE : Les perspectives du Togo pour 2022-2024

Selon le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP), en lien avec la feuille de route, esquissée par le Premier ministre en 2020, la croissance moyenne annuelle du PIB sur la période 2022-2024, serait de 6,9%, passant de 6,1% en 2022 à 7,5% en 2024. Au ministère de l'économie et des finances, on estime que toutes les branches de l'économie contribueraient à cette croissance. Elle sera soutenue, sur la période sous revue, par la forte contribution de "Agriculture" (+0,9 point), des "Autres activités manufacturières" (+0,6 point), des "Activités immobilières" (+0,6 point), des "Produits alimentaires" (+0,5 point) et des "Activités spécialisées et scientifiques" (+0,4 point). La contribution à la croissance des taxes serait de 0,6 point. L'accroissement des dépenses sociales, la transformation agro-industrielle, et les investissements seraient le principal moteur de la croissance.

Par Koudjoukabalo

En effet, la politique du gouvernement visera à favoriser une croissance économique endogène, portée par des dépenses sociales ciblées, favorisant la consommation intérieure. La protection sociale devrait connaître une amélioration, grâce au programme de Couverture Santé Universelle (CSU). Il s'en suivra une hausse des dépenses de santé, qui aura un impact direct sur la croissance économique.

La transformation agricole sera le deuxième pilier de la croissance économique attendue, avec, notamment, l'implantation d'usines de transformation agro-industrielle au sein de la PIA. A ce jour, des usines de transformation industrielle se sont déjà signalées pour s'implanter sur la plateforme. Il s'agit notamment d'une usine de transformation de soja, d'une capacité de 500 ton-



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des finances

nes par jour et d'une usine de transformation du bois. La transformation agro-industrielle sera un important levier de la croissance future.

Enfin, le gouvernement poursuivra sa politique d'investissements dans les infrastructures, en faisant, de plus en plus, appel au secteur privé, comme c'est le cas pour la construction de l'Autoroute Lomé-Cinkassé (RN1). Les investissements publics, prévus dans les infrastructures économiques et l'amélioration du climat des affaires, devraient stimuler l'investissement privé. Le taux d'investissement global passerait de 23,8% en 2022 à 25,4% en 2024, grâce aux investissements publics prévus dans la feuille de route gouvernementale et les investissements privés annoncés sur la PIA. La consommation finale connaîtrait une hausse de 7,4%.

Les réformes fiscales seront essentiellement orientées vers la poursuite de la modernisation de l'administration fiscale, la création d'un environnement fiscal attractif aux investissements privés garantissant l'équité et la justice fiscales et offrant des services de qualité aux opérateurs économiques.

Les principales réformes, à mettre en œuvre, porteront, entre autres, sur : la poursuite de la dématérialisation des procédures douanières, afin de réduire le temps de passage

en douane ; l'extension de la déclaration en ligne aux petites entreprises et le télépaiement, afin de réduire le temps consacré aux obligations fiscales ; l'amélioration du rendement des impôts fonciers, à travers (i) la mise en place d'un système d'informations foncières (SIF) ; (ii) la poursuite du recensement des propriétés foncières dans les villes de l'intérieur ; (iii) la connexion des bases de données sur le foncier et le cadastre et l'utilisation d'un numéro d'identification unique des biens immobiliers et (iv) la sensibilisation des autorités administratives, religieuses et locales ainsi que la population ; la mise à jour du fichier des contribuables, à travers la poursuite de l'identification, et la formalisation des opérateurs informels, grâce, notamment, à l'exploitation des données du recensement fiscal ; l'extension de l'interconnexion entre l'OTR et les institutions, telles que : la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), la Direction nationale de contrôle des marchés publics (DNCMP) et la Chambre de commerce et d'industries du Togo (CCIT), qui interagissent avec les contribuables potentiels ; la rationalisation des exonérations, à travers l'élaboration de la matrice des mesures fiscales dérogatoires, l'évaluation et la publication des dépenses fiscales et la révision de certains

textes, accordant des exonérations ; la réalisation de l'état des lieux de l'économie numérique, en vue du développement d'une stratégie de fiscalisation des activités numériques ; le renforcement du contrôle fiscal, en vue de lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales.

Les recettes budgétaires pour l'année 2022 s'élèveraient à 1035,3 milliards de francs CFA en augmentation de 23,3% par rapport à 2021. Elles sont projetées à 1060,9 milliards de francs CFA et 1092,5 milliards de francs CFA respectivement en 2023 et 2024. Elles progresseraient en moyenne de 2,7% sur la période. La hausse constatée serait liée aux efforts de mobilisation des recettes internes et externes. Ces prévisions de recettes budgétaires tiennent compte des hypothèses macroéconomiques, de la politique fiscale et des mesures prises en vue d'accroître les recettes non fiscales sur la période considérée.

Les orientations stratégiques des administrations fiscale et douanière porteront sur des programmes de réformes fiscales du gouvernement. La mise en œuvre de ces réformes permettra d'atteindre un niveau de recettes fiscales de 814,7 milliards de francs CFA, 878,1 milliards de francs CFA et 987,2 milliards de francs CFA, respectivement pour 2022, 2023 et 2024, soit une croissance moyenne de 10,1% sur la période considérée. L'amélioration des recettes fiscales sera soutenue par la fiscalité intérieure, à hauteur de 410,7 milliards de francs CFA, 463,2 milliards de francs CFA et 532,3 milliards de francs CFA et par la fiscalité de porte pour 404 milliards de francs CFA, 414,9 milliards de francs CFA et 454,8 milliards de francs CFA, respectivement pour les années 2022, 2023 et 2024. Les recettes des impôts et des douanes connaîtraient une hausse moyenne respective de 13,8% et 6,2% entre 2022 et 2024.

DIPLOMATIE : DUSSEY s'explique sur l'implication du Togo dans la résolution de la crise au Sahel

Suite de la page 3

monde plus sûr, est l'une des options prises par le Togo et qu'il travaille à promouvoir dans la région du Sahel, fait-on savoir au ministère des affaires étrangères.

L'axe 3 de la stratégie du Togo de son implication dans la situation au Sahel est en lien avec le soutien aux processus de normalisation politique, de transition démocratique et efforts de réconciliation par la médiation. Robert Dussey affirme que la diplomatie togolaise travaille au service de la coopération pour la paix, contribue, par la médiation, la culture de l'entente et de la mutuelle compréhension, à la création des conditions et d'un espace de dialogue partout où elle intervient. L'objectif spécifique, dans le cadre de cet axe de la stratégie, c'est d'accompagner, politiquement et diplomatiquement, les pays sahéliens en transition démocratique dans la réparation de leur contrat social et la quête de réconciliation. " Les transitions étant le plus sou-

vent des processus aux enjeux et défis multiples, des occasions d'imagination collective et de transformation sociopolitique profonde, mais aussi parfois d'incertitudes et d'hésitations multiformes, il est nécessaire de soutenir et d'accompagner les efforts de normalisation politique, de transition démocratique et de réconciliation nationale dans les pays du Sahel ", dit le ministre.

Dans le dernier axe: Le Togo soutient les efforts d'amélioration de la gouvernance politique au Sahel et continuera d'appuyer les plaidoyers des pays du Sahel pour le plus de financement du développement auprès des partenaires de la région. Il s'agit pour le Togo d'appuyer une gouvernance responsable pour plus d'inclusion sociale et politique dans les Etats de la région du Sahel. Car la lutte contre le terrorisme, et pour la paix en Afrique de l'ouest et au Sahel, met face au défi d'amélioration constante de la gouvernance politique des Etats et des mécanismes

d'intégration socioéconomique. " Aussi, l'implication du Togo au Sahel est-elle en phase avec le grand procès africain d'auto-responsabilisation, de prise en charge de soi et d'exercice endogène des responsabilités propres à l'Afrique ", fait remarquer Robert Dussey.

Il faut donc rompre avec la logique de la dépendance "irresponsabilisante" et travailler résolument à la consolidation de nos

résiliences et des mécanismes africains de défense et de sécurité collective. " Le continent et ses régions ne peuvent pas, sur le plan sécuritaire et de préservation de la stabilité, continuer de dépendre systématiquement des alliés extérieurs. Le véritable appui est celui qui permet au bénéficiaire du soutien de sortir de son état de dépendance pour assumer ses responsabilités propres ", plaide le chef de la diplomatie togolaise.

Montée des eaux

De septembre à novembre prochain, évitons les baignades, les promenades à la plage ou toute autre activité nautique à cause du risque de montée des eaux sur la côte togolaise.

Source : Préfecture maritime

@GouvTg

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Gouvernement

EGLISE / NOMINATIONS/INTERVIEW : MGR BARRIGAH

"... J'invite donc chacun à accueillir dans la foi et dans la joie, le ministère, le poste, le service qui lui est proposé..."

Chaque année, entre août et septembre, l'archevêque de Lomé procède à des nominations. Des Prêtres sont envoyés dans d'autres missions dans et hors du territoire. D'autres vont carrément aux études et en mission à l'extérieur du pays pour l'œuvre de Dieu.

Les nominations de cette année, selon Mgr Nicodème Barrigah, répondent à trois particularités : les prêtres ayant déjà fait 9 ans dans une paroisse, transférés ailleurs, la nomination pour un mandat assez précis de 5 ans et la professionnalisation des prêtres. Tout ceci, dans une démarche d'action de grâce au Seigneur face à un long et assez difficile processus.

Nous vous invitons à lire cette interview de Mgr Nicodème Barrigah, très riche et instructive. Une première. Au micro de notre confrère Christian Ignacio Barrigah, de Radio Maria Togo. LECTURE.

Pourquoi les nominations de l'Archidiocèse ont-elles entraîné cette année, comparativement aux autres diocèses du Togo qui ont publié leurs nominations depuis quelques temps déjà ?

Mgr Nicodème Barrigah : Je voudrais d'abord rendre grâce au Seigneur qui nous a assisté tout au long du processus, un processus assez difficile comme vous pouvez facilement l'imaginer. Je voudrais également remercier les divers organes qui m'ont aidé, en commençant par le conseil presbytéral, le collège des consultants, le conseil épiscopal et aussi Mgr Denis Amouzou-Dzakpah, à qui j'ai demandé quelques de ces conseils. Pourquoi les nominations ont-elles entraîné à Lomé ? Pour 4 raisons essentielles.

D'abord, parce que je suis archevêque de Lomé et administrateur d'Atakpamé, il fallait donc faire les nominations aussi bien à Lomé qu'à Atakpamé. La deuxième raison, c'est qu'il y a eu la création de nouvelles paroisses, de nouvelles quasi-paroisses et nouvelles communautés.

Cela requiert du travail à la base au niveau des curés-doyens, aux commissions spécialement créées pour cela, et les discussions au niveau du collège des consultants, au niveau du conseil épiscopal, bref, c'est ce cheminement qui est assez long. La troisième raison, c'est qu'il y a également le dossier des prêtres qui doivent aller à l'étranger ou qui restent dans le pays mais, qui vont faire des études. Ces dossiers doivent aussi être nécessairement bouclés avant qu'on ne passe aux consultations. Et justement, c'est la 4^e raison, les consultations ne sont pas toujours... Voilà, les raisons que certains considèrent comme un retard dans la publication des nominations dans l'archidiocèse de Lomé.

Y a-t-il des nouveautés dans les nominations de Lomé ?

Je ne parlerai pas de nouveauté, mais de particularité. J'en vois surtout trois. Une première particularité, j'ai voulu, qu'à partir de cette année, les prêtres ayant déjà fait 9 ans dans une paroisse puissent être transférés ailleurs.

A moins que des raisons particulières ne suggèrent de les laisser encore pour quelques temps. La deuxième particularité, c'est la nomination pour un mandat assez précis de cinq (05) ans. Cinq ans, c'est parce que, dans le document de référence que j'ai cité dans les nominations, il est suggéré de laisser les curés pour un temps relativement long. C'est dans ce docu-



Mgr Nicodème Barrigah

ment qu'on propose 5 ans.

A partir de ces présentes nominations, un mandat de 5 ans est proposé aux prêtres qui sont nommés, qui sont transférés. Cela ne signifie pas que les prêtres concernés doivent nécessairement faire 5 ans avant d'être transférés ou au-delà de 5 ans ou qu'après 5 ans, ils doivent nécessairement être transférés. Le document précise d'ailleurs que c'est 5 ans renouvelables. Une troisième particularité, c'est la professionnalisation des prêtres.

Cette année encore, nous mettons l'accent sur la formation spécialisée des prêtres. Vous le remarquerez dans les nominations, il y a 23 prêtres de l'archidiocèse qui, cette année, sont proposés pour des études, dont 5 en Europe, 2 Afrique, notamment à Abidjan, et 16 au Togo.

Alors pourquoi cette insistance sur les études des prêtres ? D'ailleurs, ce n'est pas seulement l'archidiocèse de Lomé qui met l'accent sur la formation des prêtres. Au niveau de la conférence, c'est une orientation que nous avons prise et d'ailleurs, dans l'archidiocèse, le centre Christ rédempteur accueille cette année, cinq (05) prêtres qui viennent du diocèse pour des études à Lomé. Nous avons confié cette charge au père Severin Gakpé qui va être responsable de ce foyer sacerdotal, en particulier, des prêtres qui viennent d'autres diocèses. Donc, ce n'est pas l'archidiocèse qui a pris cette nouveauté mais, nous avons, quand même, pensé qu'il fallait former davantage de prêtres pour nos institutions, pour nos écoles, pour le petit séminaire, pour le collège St Joseph, etc.

Voilà les particularités que vous remarquerez dans les nominations de cette année.

Est-ce qu'il y a eu des difficultés pendant les consultations ? Des prêtres qui ont par exemple refusé, qui ont trouvé des raisons pour rester dans leur poste antérieur ?

Je ne dirai pas qu'il y a eu des refus en tant que tel. Non! Parfois il y a des prêtres qui ont fait des observations par rapport à ce qui leur est proposé, et c'est ensemble que nous avons examiné les raisons évoquées pour prendre la décision la plus appropriée.

Cela signifie que ce n'est pas de manière automatique que tout se fait dans la concertation. Mais je reconnais que, globalement, les consultations se sont bien passées, même si des fois, il y a eu des échanges un peu longs. Mais, toutes les consultations se sont bien déroulées.

En regardant les nominations de l'archidiocèse de Lomé, on a l'impression que vous avez mis trop d'accents sur les études, et donc trop de prêtres à Lomé, par rapport aux zones rurales. Que pensez-vous de cela ?

Il est vrai qu'en regardant les nominations, on peut constater qu'il y a une concentration de prêtres étudiants à Lomé. Pour la simple raison que les structures éducatives ou les universités, les instituts ou grandes écoles sont à Lomé. C'est ce qui justifie qu'il y a une telle concentration des jeunes prêtres, surtout à Lomé. Mais cela ne signifie pas que ceux qui vont faire ces études resteront forcément à Lomé. Non!

Pour le temps des études, cela va de soi. Mais, après, cela ne signifie pas qu'ils seront à Lomé. C'est en fonction des responsabilités qui leur seront confiées, ils seront déployés sur toute l'étendue du territoire de l'archidiocèse. Prenons par exemple le cas d'Assahoun : nous avons là-bas un collège où on peut envoyer l'un ou l'autre, à Tsévié, etc.

Donc la formation reçue à Lomé ne conditionne pas le fait d'être transférés nécessairement à Lomé ou ailleurs. C'est un temps de préparation pour une mission un peu efficace. C'est tout.

Nous avons constaté dans les nominations de cette année qu'il y a

a des points à rectifier. Est-ce que vous-mêmes, vous avez remarqué, après les nominations, qu'il y a des anomalies à corriger ?

Les anomalies et les points à corriger sont inévitables. Malgré toute l'attention que nous avons mise dans le placement, les transferts à effectuer, il y a toujours des choses à rectifier.

Des points nous ont été signalés et nous sommes en train de réfléchir à la manière de résoudre. Grâce à Dieu, il ne s'agit pas de beaucoup de changement. Nous comptons d'ailleurs sur la compréhension des uns et des autres pour accepter les réajustements évitables qui se feront.

Dans les nominations, vous avez aussi parlé des prêtres admis à la retraite. Est-ce à dire que ces prêtres ne peuvent plus intervenir dans la vie pastorale ? Et pourtant ils sont encore sur leur paroisse respective. Quelle est la situation réelle ?

Effectivement, nous avons admis à la retraite cette année, deux (02) prêtres, qui, jusque-là, étaient dans la vie pastorale, très actifs. Cela ne signifie pas qu'ils sont mis " au garage ". La retraite concerne surtout les charges de curé, ou des Iers responsables d'une institution. Même quand on est mis à la retraite, on peut continuer de rendre service. Mais on n'est plus le 1er responsable d'une paroisse ou d'une institution.

Evidemment selon les cas, on peut être placé dans une paroisse et placé dans une équipe, ou si on a une autre proposition que l'on fait personnellement à l'évêque ou à l'archevêque, il peut accepter que l'on ne soit pas directement sur une paroisse. Une fois encore, l'admission à la retraite ne signifie pas la fin de l'activité pastorale.

Nous avons observé que dans les nominations, à Assahoun, il y a une situation un peu particulière. Il y a une communauté, dont le responsable est encore le curé lui-même. Comment expliquez-vous tout cela ?

La situation de la paroisse d'Assahoun est un peu particulière. C'est vrai, dans cette paroisse, il y a un curé qui est assisté de 3 vicaires. Et dans la même paroisse, il y a trois (03) communautés qui sont créées cette année, notamment à Atti Atovou, Tovégan et Koudassi.

Dans l'état actuel des choses, nous avons estimé qu'on ne pouvait pas directement confier ces communautés aux vicaires. Parce qu'il s'agira pour le curé, de voir avec eux, l'organisation concrète qui va aboutir progressivement à l'installation de ces vicaires dans lesdites communautés. C'est pourquoi, pour le moment, nous avons préféré garder encore la 1ère responsabilité de ces communautés pour le curé.

Il y a aussi un sujet qui n'a pas

Suite à la page 6

ZOZO

MAINTIEN DE LA PAIX : NOUVEAU COMMANDANT AU CEOMP



Le Centre d'entraînement aux opérations de maintien de la paix (CEOMP) dispose d'un nouveau patron, le lieutenant-colonel Salifou Pini. Ce dernier a officiellement pris ses fonctions samedi, lors d'une cérémonie de passation de commandement présidée par le Chef d'Etat-major des Forces Armées Togolaises, le Général Dadja Maganawé. Le nouveau commandant succède au Colonel Gnakouafre Yao, qui était jusque-là responsable de la formation des soldats de la paix togolais. Basé à Lomé, le CEOMP, centre d'excellence national et sous régional, forme depuis 2008 les contingents togolais avant leur déploiement dans les opérations de maintien de la paix dans le monde. L'an dernier, le centre a bénéficié de plusieurs appuis pour sa modernisation, notamment de la France et des USA.

Source : @Republiquetogolaise.com

COVID-19 : PREUVE DE VACCINATION OU UN TEST PCR NEGATIF... OBLIGATOIRE POUR AVOIR ACCES A L'AEROPORT DE LOME



Après la levée de la quarantaine obligatoire pour les passagers à destination de Lomé, l'Aéroport renforce son dispositif de riposte contre le coronavirus. Dans ce sens, la direction de de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) note qu'il faudra remplir certaines conditions avant d'avoir accès à l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma de Lomé.

A compter du lundi 04 octobre prochain, il faudra présenter soit une preuve de vaccination, soit un test PCR négatif de moins de 72 heures, avant d'avoir accès à l'aéroport de Lomé. Ainsi en a décidé les autorités de l'aéroport dans une note circulaire.

Cette mesure, indique le Col Gnama Latta, Directeur général de l'ANAC, fait suite à la levée de la quarantaine obligatoire à l'arrivée de Lomé, et vise à poursuivre davantage la lutte contre la propagation du coronavirus dans le pays.

Le DG de l'ANAC invite les usagers de ce patrimoine national au respect des mesures barrières et à se faire vacciner " sans délai " dans l'optique d'enrayer la propagation de ce virus qui a fait, au vendredi 30 septembre 2021, 232.502.092 cas de contaminations et 4.763.539 victimes à travers le monde.

Notons qu'il y a peu, cette mesure était rendue obligatoire pour les usagers des services administratifs et quelques milieux publics. Peu à peu, elle s'élargit et tend ainsi à se généraliser.

@macite.info

COVID-19/IMPOSITION DES RESTRICTIONS A CERTAINS VOYAGEURS : QUAND LE ROYAUME-UNI CREE DE LA MEFIANCE

A compter du 04 octobre prochain, de nouvelles mesures dites préventives seront imposées à certains voyageurs qui voudront entrer au Royaume-Uni. Cette décision des autorités britanniques qui vise les voyageurs en provenance, notamment de l'Afrique, provoque une levée de boucliers de la part de l'Union Africaine à travers les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC).

Les voyageurs désireux de fouler le sol du Royaume-Uni seront, à compter du 04 octobre prochain, soumis à des mesures restrictives supplémentaires. " A partir du lundi 4 octobre 2021 à 4 heures du matin, les règles pour les voyages internationaux vers l'Angleterre passeront du système de feux rouge, orange et vert à une liste rouge unique de pays et à des mesures de voyage simplifiées pour les arrivées du reste du monde. Les règles pour voyager en provenance de pays et territoires ne figurant pas sur la liste rouge dépendront du statut vaccinal ", informent les autorités britanniques.

ZOZO

IRES-RDEC : LES CANDIDATURES OUVERTES
POUR LA LICENCE ET LE MASTER PROFESSIONNEL
SONNEL

Le ministre de la Culture, du tourisme et des loisirs a lancé, vendredi 1er octobre dernier, l'ouverture des candidatures pour le cycle Licence et Master professionnel à l'Institut régional d'enseignement supérieur et de recherche en développement culturel (IRES-RDEC) pour l'année académique 2021-2022.

C'est via un communiqué que le ministre Pierre Lamadokou, en charge de la Culture, du tourisme et des loisirs, a lancé l'ouverture des candidatures pour la Licence et le Master professionnel, pour le compte de l'IRES-RDEC (l'Institut régional d'enseignement supérieur et de recherche en développement culturel), promotion 2021-2022.

Les dossiers de candidature sont à déposer à la Direction générale de l'IRES-RDEC, sis dans l'enceinte de l'ENA (Ecole nationale d'administration), au plus tard le 29 octobre prochain. Les évaluations sont prévues les 15 et 16 novembre 2021 à Lomé pour les deux parcours.

Les candidatures ouvertes "aux agents publics (fonctionnaires ou personnel des collectivités locales) et du secteur privé ainsi que les candidats individuels, désireux de se former".

Notons que la formation pour le parcours Master dure 4 semestres (02 ans) et est ouverte aux agents publics (fonctionnaires ou personnel des collectivités locales), du secteur privé ainsi qu'aux candidats individuels, "désireux d'exercer les métiers de consultants en prévention, gestionnaires de conflits et des situations post-conflits, managers des programmes/projets d'édification de la paix et d'éducation à la citoyenneté, spécialistes en promotion du patrimoine culturel ou en management des industries culturelles, créatives et touristiques".

S'agissant du parcours Licence, la formation va durer deux semestres soit un an. "Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de BTS (BAC+2) ou de tout autre diplôme équivalent dans l'une des spécialités du concours :

- Spécialité Sciences de l'information documentaire et numérique (avoir un BTS en Archivistique, Documentation, Bibliothéconomie).

- Spécialité Médias et culture (avoir un BTS en Journalisme, Communication, Marketing, Tourisme)".

@macite.info

DES RELATIONS INCROYABLEMENT DIVERSIFIÉES

L'Institut Goethe célèbre ce mois-ci 60 ans de présence au Togo. L'ambassadeur d'Allemagne, Matthias Veltin, a profité du 31e anniversaire du Jour de l'unité allemande (3 octobre), marquant la réunification du pays, pour évoquer les missions du centre culturel et parler de la coopération avec le Togo.

"L'Institut reste et demeure dans le cœur des togolais", a déclaré le diplomate qui a évoqué plus largement la coopération bilatérale.

"Les relations entre l'Allemagne et le Togo sont incroyablement diversifiées. Elles sont fondées non seulement sur la coopération entre les deux gouvernements mais également sur de nombreux contacts dans les domaines de l'enseignement de la recherche, de la santé, de l'économie privée... ", a-t-il souligné.

Dans un message adressé à l'occasion de cette journée, le ministre des Affaires étrangères, Robert Dussey, s'est félicité de la coopération féconde et a renouvelé l'engagement du Togo à mettre en œuvre le nouveau partenariat conclu avec Berlin.

Source : @Republicoftogo.com

RIPOSTE CONTRE LE COVID :

Après le vaccin, voici la pilule anti-covid

La lutte contre la pandémie du coronavirus connaît une avancée notable. Le laboratoire américain Merck, a mis au point le molnupiravir, une première pilule antivirale utilisée dans le traitement du covid-19. Si elle est autorisée, la pilule va marquer une avancée notable dans le traitement de la pandémie, qui se fera, désormais, par voie orale.

Le laboratoire américain Merck va demander l'autorisation de l'agence des médicaments américaine (FDA) pour un traitement par voie orale contre le Covid-19, qui « réduit de façon significative les risques d'hospitalisation ou de décès ».

Selon le laboratoire américain Merck, aussi appelé MSD hors des États-Unis, ce médicament, développé avec la société de biotechnologie Ridgeback Biotherapeutics, permet de diviser par deux les risques d'hospitalisation et de décès, selon les résultats d'un essai clinique.

Durant l'essai clinique mené sur 775 personnes, le taux d'hospitalisation ou de décès chez les patients ayant reçu le médicament était de 7,3%, contre 14,1% chez ceux ayant eu un placebo. Aucun décès n'a été constaté chez les personnes traitées avec le molnupiravir, contre huit (08) dans le deuxième groupe, où le traitement a été celui de base donc la vaccination.

Selon les chercheurs, les antiviraux agissent, en empêchant le virus de se répliquer. Leur application peut être double: à la fois



Une boîte de pilules anticovid.

permettre aux personnes déjà atteintes de la maladie de ne pas souffrir de symptômes graves, mais aussi à celles ayant été en contact rapproché de ne pas la développer.

D'autres laboratoires travaillent sur des antiviraux sous forme de comprimés, comme la

biotech Atea Pharmaceuticals et le laboratoire Roche, qui étudient l'efficacité d'un traitement comparable, appelé AT-527.

Déjà lundi dernier, le laboratoire Pfizer a annoncé avoir commencé un essai clinique de grande ampleur dans l'optique de mettre au point sa propre pilule

le anti-Covid, afin de tester sa capacité à réduire, à titre préventif, les risques d'infection chez l'entourage d'une personne ayant contracté la maladie. Il sera administré, en combinaison, avec une « faible dose » du médicament ritonavir, utilisé contre le virus du sida.

Notons que ce type de traitement par voie orale, facile à administrer, est très attendu et vu comme une façon efficace de combattre la pandémie. Mais de manière générale, les médicaments antiviraux n'ont jusque-là pas été très convaincants contre le Covid. Mais attention, soulignent les chercheurs, cette approche n'a pas vocation à se substituer au vaccin, elle est «complémentaire ».

@macite.info

FAISONS BLOC CONTRE LA COVID-19
#TogoSafe #FaisonsBLOC

✓ Vous avez 50 ans et plus ?
✓ Vous avez moins de 50 ans et souffrez d'une maladie chronique, et résidez dans le Grand Lomé ?

Inscrivez-vous dès maintenant à la vaccination contre la COVID-19

vaccin.covid19.gouv.tg

BERNARD TOGOLAISE
Coordination Nationale de Gestion de la Riposte contre la COVID-19

CORONAVIRUS AU TOGO

@Covid19TG

EGLISE / NOMINATIONS/INTERVIEW : MGR BARRIGAH

" ... J'invite donc chacun à accueillir dans la foi et dans la joie, le ministère, le poste, le service qui lui est proposé.. "

Suite de la page 5

Avez-vous une exhortation à être souligné dans les nominations mais qui préoccupe. Pour n'avez-vous pas créé une commission chargée, par exemple, de la santé des prêtres en nommant un prêtre spécifiquement pour cette tâche-là?

L'observation est tout à fait pertinente. Car nous remarquons effectivement, qu'il y a beaucoup de problèmes qui concernent la santé des prêtres. Mais, nous avons préféré que ce soit une commission, une équipe instituée au sein même de la fraternité.

Une équipe comprendrait également, par exemple, des médecins ou des personnes qui sont du domaine de la santé. Nous n'avons pas jugé nécessaire, déjà à ce stade, de constituer une équipe et de la mettre directement dans les nominations. Plus tard, on verra bien, si nous arrivons à dégager cette équipe-là, le responsable. S'il est prêtre, on peut le mentionner dans les prochaines nominations.

Avez-vous une exhortation à formuler au sujet de ces nominations ?

C'est une exhortation que je puisse formuler au moment de ces publications, je voudrais d'abord exhorter chacun à aimer l'Eglise, à aimer notre église, et à se sentir serviteur de cette église. Nous ne sommes pas là, envoyés en rang dispersé. Nous sommes une communauté sacerdotale. Nous sommes liés par le presbyterium. Et je voudrais insister sur ce caractère important de notre identité, qui est notre église.

Partout où nous sommes envoyés, considérons-nous comme des serviteurs du Christ. Tout le monde ne peut pas être au même poste. C'est dans la diversité des fonctions que nous pouvons bâtir ensemble le peuple de Dieu. J'invite donc chacun à accueillir, dans la foi et dans la joie, le ministère, le poste, le service qui lui est proposé. Ma 2^e exhortation concerne la nécessité de la péréquation.

En réalité, pourquoi il y a des prêtres qui hésitent à accepter d'aller, par exemple, dans les zones rurales ? Parce qu'ils s'imaginent qu'ils seront un peu oubliés. Ils auront des difficultés auxquelles les autres ne penseront même pas. Si nous étions plus solidaires, si nous pratiquions davantage la péréquation, je pense qu'on n'aurait pas trop peur d'aller, même dans les régions plus faibles économiquement.

Une fois encore, j'invite tous les prêtres à prendre au sérieux la péréquation et à penser aux confrères qui sont dans des situations de précarité. Leurs besoins passent avant les grands projets que nous faisons. Parce que, pour moi, il est inconcevable qu'un confrère ne trouve pas à manger alors qu'on lance sur sa paroisse, un grand chantier. Ce n'est pas possible. La péréquation me paraît une exigence fondamentale. Un troisième sujet sur lequel je voudrais exhorter les prêtres, c'est l'envoi en mission d'études ou l'envoi en mission fidei donum. Je

sais que beaucoup souhaiteraient aller en mission en Europe. Que ce soit pour des études ou pour la pastorale fidei donum. Là encore, j'insiste sur le fait qu'on ne s'envoie pas soi-même en mission.

On peut proposer cela à l'évêque éventuellement. Mais il ne s'agit pas d'aller soi-même chercher un poste quelque part pour essayer de forcer la main à l'évêque par la suite. Nous devons rester dans cette vision d'une église qui se construit et dans laquelle on peut proposer, mais où on doit être disponible à accueillir ce que l'évêque nous confie. Les nominations sont sorties, je demande à chacun de les accueillir avec foi et surtout, je prie le Seigneur de nous bénir, de bénir notre Eglise famille de Dieu et de nous accompagner tout au long de cette nouvelle année pastorale.

Interview réalisée par
Christian Ignacio Barrigah
(Radio Maria Togo)



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

COMMISSARIAT GENERAL

Commissariat des Douanes et
Droits Indirects

Direction des Etudes et de la Législation

N° **008** /2021/OTR/CG/CD/DEL

**AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES
(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES,
IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)**

Dans le souci d'assurer un allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance en ces moments de pandémie de la COVID-19, et afin de décongestionner les Magasins et Aires de Dédouanement/Entrepôts pour inciter aux nouvelles commandes de fin d'année, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

Celle-ci couvre la période du 1^{er} octobre au 15 décembre 2021.

Le bénéfice de la présente mesure de dépréciation de la valeur de ces marchandises sous douane en souffrance dans les MAD, entrepôts, ..., est subordonné à une demande préalable marquée simplement par le dépôt du dossier du requérant auprès de la Compagnie Technique d'Evaluation et de Contrôle (COTEC).

IV. CAS DES VEHICULES

Sont concernés par la présente dépréciation, les véhicules ayant plus de cinq (5) ans d'âge dans les conditions ci-dessous :

- Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux Magasins et Aires de Dédouanement est comprise entre le 1^{er} janvier et le 15 décembre 2021 ;
- Un taux de dépréciation de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 ;
- Un taux de dépréciation de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 ;
- Un taux de dépréciation de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1^{er} janvier 2019.

YSA

41, Rue des Impôts Q2 B.P. 20823 Lomé - TOGO
Tel : +228 22 53 14 00
e-mail : otr@otr.tg

FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg

Scanné avec CamScanner

2

V. CAS DES AUTRES MARCHANDISES

En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

VI. CAS DES EPAVES ET AVARIES

La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.

Il est demandé à toutes les personnes bénéficiant de la présente mesure de dépréciation de valeur, de faire valoir leur droit au plus tard le 31 décembre 2021 par la liquidation et le paiement effectif des droits dus.

Au-delà du 31 décembre 2021, tout accord de dépréciation obtenu n'ayant pas fait l'objet d'un faire-valoir de droit à la date limite mentionnée ci-haut est considérée comme nul et de nul effet.

La présente note de service prend effet à compter de la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2021.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Lomé, le 01 OCT 2021

Le Commissaire Général p.i.



Philippe Kokou B. TCHODIE
Philippe Kokou B. TCHODIE

41, rue des Impôts Q2 B.P. 20823 Lomé - TOGO
Tel : +228 22 53 14 00
e-mail : otr@otr.tg

FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg

Scanné avec CamScanner



**POUR VÉRIFIER TON IDENTITÉ ET
FAIRE TA RÉGULARISATION DEPUIS
CHEZ TOI, APPELE LE 848**



*L'identification en ligne est soumise à conditions.
La durée de traitement peut être longue aux heures
d'affluence.*

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

